Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260402-DEL202629-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton d'ANTRAIN

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 2 avril 2026

N° 2026/29

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 14 – de votants 13
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 mars 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, Mme NOEL, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme RAULT, M. PERON, Mme DETOC, M. DUGUE, Mme MORIN-FREBOURG, M. LE FLOHIC, M. GUERIN, Mme ALIX DRUAIS

Absents excusés : Mme MIRA

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. FUSEL est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

13 - Objet : Désignation du délégué CNAS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel communal.

Chaque collectivité adhérente dispose d'un délégué local représentant les élus et d'un autre représentant les agents.

Aussi, suite au renouvellement électoral, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué du collège « élu » auprès de ce comité pour la durée du mandat 2026-2032.

M. Pascal DEWASMES propose sa candidature, cède la présidence à M. FUSEL, 1er adjoint.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260402-DEL202629-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne M. Pascal DEWASMES comme délégué local représentant le collège « élu » auprès du CNAS pour la commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon.

ADOPTÉ : à 13 voix POUR, M. DEWASMES ne prenant pas part au vote

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
le 2 avril 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

